

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an... \$3.00
Edition hebdomadaire, par an... 1.00

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion... \$0.50
Chaque insertion subséquente... 0.12

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 23 JUIN 1881.

L'AFFAIRE MATAPAN

(Suite.)

—C'est précisément parce qu'il y a du danger que je veux m'exposer seul.
—Egoïste, va ! avoue donc que tu es jaloux de tes privilèges d'amoureux, et que tu tiens à avoir tout le mérite aux yeux de Mlle de la Calprenède.

—Nous recommencerons demain.
—Et ainsi de suite, jusqu'à ce que nous ayons mis la main sur notre homme.
—Très volontiers. Je compte même sur toi pour recommencer Julien à ton frère.

Les la Calprenède ont-ils des ennemis dans cette maison ?
—S'ils en ont ! mais il n'y a ici que moi qui les aime. Tu as donc oublié ce que je t'expliquais sur le boulevard Haussmann, devant la porte cochère, cinq minutes avant de rentrer et de tomber sur cette infernale rencontre qui a été le point de départ de tant de malheurs ?

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Ottawa, 25 mai 1881.

Vu que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans l'administration des terres fédérales, — avis public et donné par le présent :
1. Les règlements du 14 octobre 1879 ont été rescindés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 20e jour de mai courant, et remplacés par les règlements suivants, concernant la vente de terres propres à la culture :

Bois pour les colons.
11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois, sera continué — savoir, les colons n'ayant pu de bois sur leurs terres, auront la permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'excédant pas 20 acres, à un taux uniforme de \$5 l'acre, payable comptant.

ou à ce particulier, pour moitié prix, soit \$1 l'acre comptant. Si les terres demandées se trouvent situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique le même principe s'appliquera quant à une moitié de chaque section paire, c'est-à-dire une moitié de chaque section paire pourra être vendue à la compagnie ou au particulier au prix de \$1.25 l'acre payable comptant.
15. Toute telle transaction se fera aux conditions suivantes :
(a) Pour les terres situées en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier, selon le cas, devra, dans les trois ans qui suivront la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur chacune des sections impaires et aussi deux colons sur des établissements (homestead) sur chacune des sections paires comprises dans le projet de colonisation.

ANNONCES NOUVELLES.

Demande—James C. Ramsay.
Courses au Trot—T. Quinn.
Chemin de fer Intercolonial—D. Pottinger.
Pèlerinage à la Bonne Ste. Anne—Capt. A. Baker
Marchandises de Ménage—Fyfe, Wright & Leitch
A vendre—J. & W. D. Brown.
Lits, Matelas, etc.—Glover, Fry & Cie.
Au Bon Marché—N. Garneau.

QUEBEC,

JEUDI, 23 JUIN 1881.

LE BAL.

Le grand bal de Son Excellence le marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada, annoncé pour le 9 du courant, et ajourné à cause de l'incendie, a eu lieu hier soir à la Salle de Musique.

Les comptes-rendus de bals peuvent se ressembler plus ou moins, attendu que ces démonstrations sont toutes plus brillantes les unes que les autres.

Mais le bal d'hier soir est l'un des plus beaux que nous ayons eus depuis celui que le 69^e régiment, commandé par le Lt.-colonel Bagot, donnait il y a quelques années en l'honneur du prince Alfred.

La Salle de Musique avait été décorée avec un goût exquis. Les galeries étaient ornées d'arceaux de verdure, de vases de fleurs, au milieu desquels se balançaient des cupidons.

Il y avait deux corps de musique, celui de la Batterie A, qui occupait l'arrière-scène, dont les décors représentaient un bosquet agrémenté d'une balustrade, faisaient deviner derrière, au loin, un château; celui du 9^e bataillon, qui occupait la galerie. Tous deux étaient sous l'habile direction de M. Joseph Vézina.

A 9 heures, Son Excellence fit son entrée dans la salle, accompagnée de M. et Madame Russell Stephenson, de M. Albert Bierstadt, et de ses aide-de-camp, le capt. Chater, le capt. Hon. W. Bagot et Lt. col. Stuart, d'Ottawa.

Le marquis de Lorne reçut ses invités au pied de l'escalier d'entrée de la salle.

Les carnets se remplissaient rapidement à droite et gauche et bientôt sur le parquet ciré se rangèrent les quadrilles organisés.

Le quadrille d'honneur se composait de :

Son Excellence le gouverneur-général et Madame Robitaille;

Son Honneur le lieutenant-gouverneur et Madame la mairesse;

Sir Hector Langevin et Madame Russell Stephenson;

Son Honneur le maire, M. Brousseau, et Madame Pelletier;

L'hon. sénateur Pelletier et Madame Joly;

L'hon. J. A. Chapleau et Madame Pâquet;

Lt.-colonel d'Orsonnens et Madame Chapleau;

Lt.-colonel Duchesnay et Madame d'Orsonnens;

Lt.-colonel Cotton et Mlle Langevin;

L'hon. M. Joly et Madame Dobell.

Le programme des danses en comptait vingt dont 3 quadrilles, 1 lanciers, 8 valse, 5 polkas, 1 galop, 1 schottish écossaise et la tempête.

La tempête a excité la curiosité générale, et des gens qui ne dansent que fort peu, ont attendu la tempête pour savoir à quoi s'en tenir sur cette innovation, du moins ici, dans le programme d'un bal officiel. La tempête est une danse dans le genre de Sir Roger de Coverley, ou de la Belle Catherine au Canada. C'est fort intéressant pour les spectateurs et fort échauffant pour les danseurs. Son Excellence et ses aide-de-camp ont conduit la tempête qui a été

fort bénigne et à laquelle on a fort applaudi.

On a servi des glaces et du café avec gâteaux tout le temps, et à minuit a eu lieu le souper dont le menu confié à MM. Russell, était une merveille d'agencement et de confection culinaires.

Nous pouvons dire que les convives y ont fait honneur; il y a eu des coups de fourchette splendides; la dyspepsie avait été laissée à la porte de l'hôtel. Le champagne, un champagne sec, a été surtout apprécié.

Nous ne disons rien des toilettes, autrement il nous faudrait publier un extra. Elles étaient très brillantes, très riches, très élégantes; bon nombre venaient de Londres et de Paris; leur valeur collective se chiffre par plusieurs milliers de piastres.

Il y avait beaucoup d'étrangers au bal, venus de Trois-Rivières, Montréal, Kingston, Saint-Jean, N. B., et Halifax.

On porte à près de 700 le nombre des invitations, et il y avait bien cinq cents personnes dans la salle.

Le capt. Chater et le capt. hon. W. Bagot qui avaient la responsabilité à la fois grave et délicate d'organiser le bal, peuvent s'enorgueillir à bon droit du succès qu'ils ont remporté. Leur organisation, agencée avec un tact parfait, a marché avec une précision et une régularité mécaniques. Ils ont été on ne peut plus empressés et gracieux envers tout le monde.

Un peu après trois heures ce matin, les derniers danseurs laissaient la salle du bal.

LE BILL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Le bill de l'Université a passé hier après-midi au Conseil législatif par six voix de majorité, 13 votant contents et 7 non contents.

INFORMATION.

—M. le consul général de France à Québec, a reçu du ministre des affaires étrangères de la République, l'information que le gouvernement français désire conclure un traité de commerce directement avec le gouvernement canadien. M. Lefavre a communiqué cette dépêche au gouvernement d'Ottawa.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE.

M. le comte Desesmaisons, qui succède à M. Lefavre comme consul de France à Québec, est arrivé en cette ville hier matin avec sa famille.

La Société française de bienfaisance a tenu à souhaiter la bienvenue au nouveau représentant de la France parmi nous, et ses membres se sont rendus hier soir au consulat français, où une adresse de circonstance a été présentée au nouveau titulaire.

M. Lefavre a présenté lui-même les membres de la société à son successeur. Nous publions ci-dessous l'adresse de la société et la réponse de M. le consul.

Monsieur le comte Desesmaisons,
Consul général de France au Canada.
Monsieur le Consul-général,

La Société Française de Bienfaisance de Québec, se fait un honneur et un plaisir d'être une des premières à vous souhaiter la bienvenue sur cette terre, où vous êtes chargé des intérêts de la République Française.

Elle croit aussi accomplir un devoir en vous remettant les insignes de président honoraire de la Société, qui appartiennent de droit, au représentant de la France en ce pays. Vous y trouverez unies, ces trois couleurs qui, selon l'expression d'un de nos plus grands poètes, ont fait le tour du monde.

Nous sommes peu nombreux, mais nous n'avons qu'un cœur et qu'une volonté. Fils soumis de la patrie, respectueux de son gouvernement légal, issu de la volonté populaire, nous nous serons autour de son étendard, que quel-

ques-uns de nous ont défendu au prix de leur sang, lorsqu'il était battu de toutes parts par la mitraille ennemie.

Français et Républicains, nous ne pouvons que vous féliciter d'avoir été choisi par le gouvernement Français pour le représenter dans ce grand Canada, découvert et colonisé par nos pères, où une nombreuse population, fille de notre sang est restée fidèle à ses origines, et parle toujours la langue de ses aïeux.

Vous y trouverez des institutions et des entreprises de création toute récente, fondées avec les capitaux de la France, et à l'établissement desquelles votre prédécesseur M. A. Lefavre, qui est aussi le fondateur de notre Société a puissamment contribué. Nous ne doutons pas que votre concours ne leur soit assuré, et que vous contribuerez autant qu'il dépendra de vous, à les affermir, à leur faire enfoncer dans ce sol nouveau de profondes racines, et à déployer au loin leurs branches fécondes.

De notre côté, nous nous efforcerons de vous aider dans l'accomplissement de tout ce qui sera utile pour le développement des intérêts de notre patrie. Le Canada a devant lui un grand avenir, de grandes destinées. Dans ses plaines aux horizons immenses, il y a place pour plusieurs peuples. Il dépend de nous qui assistons à son aurore, d'y jeter les germes que son zénith verra murir. Nous y arriverons en nous y mettant tous d'un commun accord, en prenant pour cri de ralliement *Vive la France! Vive la République!*

M. POURTIER, Président.

J. FUCHS, Vice-Président.

J. MICHEL, Trésorier.

E. ROUMILHAC, Secrétaire.

G. FUCHS, Ass.-Secrétaire.

(Signatures des membres)

A. Pion, Depyre, F. Bonnet, Beauty, P. Cousin, F. de Kastner, Mackler, Bornes, Tardivel, Jacot, J. B. de Lord. Québec, 22 juin 1881.

RÉPONSE.

Messieurs,

Je vous remercie de tout cœur des vœux et des félicitations que vous voulez bien m'adresser à mon arrivée dans ce beau pays du Canada où je suis heureux et fier d'être appelé à représenter le gouvernement de la République Française. Le Canada, en effet, est à bien des titres cher à la France et aux Français qui, suivent avec le plus grand intérêt le développement agricole, industriel et commercial de cette belle contrée, une des plus riches et des plus fécondes du monde.

Je reçois avec une sincère reconnaissance les insignes de *Président honoraire de la Société Française de Bienfaisance de Québec*: parmi toutes les œuvres entreprises sous les auspices de mon éminent prédécesseur aucune n'a plus droit au concours empressé du représentant des intérêts Français. Votre origine comme votre but vous sont donc un sûr garant de mon absolu dévouement.

Je retrouve avec joie sur les insignes que vous voulez bien me remettre les couleurs nationales Françaises: ces couleurs chères au cœur de tous ceux qui aiment véritablement la France, à l'ombre desquelles moi aussi, j'ai combattu pour la défense du sol de notre bien aimé pays. Sur cette terre éloignée, quel lien entre nous que cette fraternité des armes qui nous rend doublement enfant de la même patrie. Moi, Messieurs, si précieux que soient les souvenirs qui nous rappellent le drapeau tricolore, il n'est pas seulement la personnification d'un passé qui même aux jours les plus néfastes n'a jamais été sans gloire, il est encore, il est surtout peut-être en ce moment particulièrement un symbole: Symbole de *paix, de progrès, de liberté*; c'est à l'abri de ce drapeau que notre chère Patrie vaincue et mutilée s'est relevée par le travail; c'est à l'abri de ce drapeau que se développeront et s'affermiront chaque jour davantage les institutions vraiment libérales que la France s'est librement données et qui seules font les peuples grands et forts.

Québec, 22 juin 1881.

DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 22 juin.

Après les affaires de routine, on passe aux interpellations au gouvernement.

L'hon. M. LANGELIER demande s'il est vrai que le Dr Giard, secrétaire du département de l'Instruction publique, a été, ou doit être mis à la retraite; quand l'a-t-il été, avec quelle pension, quel est son successeur, quel est le salaire de ce dernier et depuis quand court ce salaire?

L'hon. M. PAQUET.—M. Giard n'a pas été mis à la retraite; il a accepté un congé de six mois pour cause de santé.

M. MEIKLE demande si le gouvernement accèdera à la demande contenue dans la pétition adressée à l'honorable commissaire des travaux publics, le 7 juin courant, et signée par dix-huit autres membres de cette Chambre, demandant que le coût des phosphates expédiés aux différentes sociétés d'agriculture ne soit pas déduit de l'allocation ordinaire de ces sociétés?

L'hon. M. CHAPLEAU.—Le gouvernement regrette de ne pouvoir accéder à cette demande.

M. GAGNON demande si le gouvernement prétend que la compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick, dont le terminus doit être entre la Rivière Ouelle et Fraserville, a perdu son droit à l'octroi de 10,000 acres de terre par mille à elle accordé par la section 8 chap. 21, 34 Vict.? Si oui, pourquoi?

L'hon. M. CHAPLEAU.—Lorsque le gouvernement sera mis en demeure par qui de droit, c'est-à-dire par la compagnie, de se prononcer à ce sujet, il le fera.

MM. GAGNON et JOLY réclament contre cette réponse du premier ministre, et celui-ci dit qu'il ne saurait en donner une autre. C'est à la compagnie qu'il appartient de faire en temps et lieu les démarches nécessaires à ce sujet.

M. GAGNON demande un état comparatif des recettes et des dépenses de la province de Québec, pour chaque année fiscale, depuis 1867. Le dit état donnant le détail de la recette et de la dépense pour chaque année fiscale.—Adopté.

M. GAGNON demande un état comparatif de la dette de la province de Québec, pour chaque année fiscale, depuis 1867. Le dit état donnant : 1^o le détail de la dette, le taux d'intérêt, le total de l'intérêt, et la moyenne du taux d'intérêt; 2^o le détail des divers placement au crédit de la province, le montant d'intérêt perçu; 3^o la balance nette de la dette (au 30 juin, chaque année).—Adopté.

L'hon. M. MERCIER propose une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de l'asile de Beauport, relativement à l'expiration et au renouvellement du contrat pour l'entretien des aliénés.—Adopté.

M. GAGNON propose une adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick au sujet de l'octroi de 10,000 acres de terre par mille.

Le député de Kamouraska accompagne sa proposition de remarques qui sont complètement approuvées par le député de Témiscouata M. Deschênes. Celui-ci vante la fertilité du sol que traversera la nouvelle voie ferrée. La compagnie, dit-il, commencera les travaux l'année prochaine si le gouvernement lui accorde l'octroi de terre qu'elle demande.

La proposition est adoptée.

L'hon. M. MARCHAND propose la réception du rapport du comité de toute la chambre sur le projet de loi concernant l'enregistrement des douanes coutumières, substitutions et servitudes dans certains cas non prévus par la loi.

Cette proposition est suivie d'un long débat dans lequel avocats et notaires s'en donnent à cœur joie.

Le renvoi à trois mois étant proposé en amendement, celui-ci est mis aux voix et perdu par 35 contre 16.

Il est alors proposé un autre amendement demandant que le rapport en question soit renvoyé au comité général de la chambre avec instruction d'amender la mesure de la manière indiquée dans l'amendement.—Adopté sur division.

Le projet de loi étant examiné de nouveau en comité général, est rapporté avec les amendements proposés, la pour la troisième fois et adopté.

M. MOLLEUR propose la considération ultérieure de la motion "que la chambre se forme de nouveau en comité sur le projet de loi pour diminuer les occasions qui portent à l'intempérance."

Cette mesure a pour objet d'empêcher que l'on serve gratuitement aux encans publics des liqueurs enivrantes qui peuvent porter certains enchérisseurs à agir d'une manière ruineuse, en les enhardissant à enchérir outre mesure.

L'hon. M. LORANGER dit qu'il ne voit pas l'utilité ni l'opportunité de cette mesure. Il ne la trouve pas non plus convenable, car on ne peut pas incriminer un homme pour avoir servi des liqueurs gratuitement.

M. CHAMPAGNE propose le renvoi à trois mois.

Le vote étant pris, l'amendement est perdu.

Le projet de loi est en conséquence examiné en comité général, rapporté et adopté en troisième lecture.

M. LAFONTAINE (Shefford) propose la seconde lecture du projet de loi pour assurer le paiement de l'ouvrier, constructeur, journalier et de tous ceux qui ont contribué à la construction d'un édifice quelconque.

L'hon. M. CHAPLEAU demande au moteur de bien vouloir remettre sa proposition, le gouvernement ayant une mesure qui embrasse ce sujet.

Il en est de même du projet de loi de M. Préfontaine, pour exempter de la saisie la moitié des gages des journaliers.

M. PRÉFONTAINE propose la seconde lecture du projet de loi pour amender l'acte de cette province, intitulé: "Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers et employés publics."

L'hon. M. CHAPLEAU demande au député de Chambly de laisser ce projet de loi sur le bureau de la chambre jusqu'à la prochaine session. Il peut assurer que d'ici là le gouvernement fera tout ce qu'il pourra sous ce rapport. Il dit qu'il est absolument nécessaire de changer les dispositions de la loi dont on fait un abus considérable. Les ministres sont constamment exposés aux poursuites intentées contre des individus qui travaillent de côté et d'autre, et il a eu lui-même le désagrément de voir un jour la saisie à sa porte, en vertu d'une saisie-arrêt dirigée contre un employé du chemin de fer. Le ministre n'est pas toujours à Québec pour aller faire la déclaration requise, et l'on procède alors contre lui sans plus de formalités.

L'hon. M. LANGELIER dit que la même chose s'est produite lorsqu'il était trésorier de la province. Il était assailli de tous côtés par les créanciers des employés.

L'hon. M. ROBERTSON assure qu'on est allé planter le pavillon jusque chez lui à Sherbrooke, pour le compte de gens qui n'étaient même pas employés directement par le gouvernement.

M. MATHIEU dit que l'on devrait agir envers les employés publics de la même manière que certaines compagnies agissent envers les leurs. Si leur salaire est saisi plus d'une fois, ils devraient être démis. Leur salaire devrait, dans tous les cas, être sujet à la saisie, tout comme les gages du pauvre ouvrier qui ne reçoit souvent pour son travail que 50 centins par jour. Ce serait rendre justice à ce dernier.

L'hon. M. CHURCH demande pourquoi l'on n'adopterait pas le système suivi en certains endroits. Il consiste à faire comparaître en cour le débiteur en présence de son créancier et après lui avoir fait dire le chiffre de son salaire, de combien de personnes se compose sa famille et quelles sont ses obligations immédiates, de le condamner à payer chaque mois sur sa dette une somme en rapport avec sa situation présente.

M. PRÉFONTAINE dit que son projet de loi est dirigé contre les employés du chemin de fer du Nord qui profitent de ce que la plupart des gens de la campagne ignorent que l'on ne peut pas saisir leurs gages, pour faire partout des dettes qu'ils ne paient pas. Il croit rendre service à ces employés en proposant qu'un cinquième de leurs gages soit sujet à la saisie. Le salaire des employés du Grand-Tronc peut être saisi en totalité, mais il ne l'est pas souvent, car l'employé dont le salaire est saisi une seconde fois est congédié immédiatement. Aussi la pratique des employés du Grand Tronc est-elle recherchée, tandis que celle des employés du chemin de fer du Nord est rejetée comme ne valant rien.

L'hon. M. CHAPLEAU dit qu'il ne faut pas confondre les employés du service civil avec ceux du chemin de fer provincial, qui n'en sont pas. Les employés du service civil savent très-bien qu'on ne tolérerait pas les saisies résultant du défaut de paiement de leurs dettes. Quant aux employés du chemin de fer du Nord, ajoute-t-il, le surintendant lui-même a demandé un ordre en conseil autorisant la saisie de leurs gages, et je puis certifier que cet ordre sera émis avant la fin de la session. Je puis assurer aussi que leur salaire en entier y passera et non un cinquième comme cela est demandé dans le projet de loi qui est maintenant soumis à la chambre.

Le premier ministre termine en demandant que la solution de la question soit laissée au gouvernement.

M. PRÉFONTAINE refuse de retirer sa motion, et le vote étant pris, elle est perdue par 26 voix contre 21.

L'hon. M. CHAPLEAU renouvelle la promesse qu'il a faite tout à l'heure, et

dit qu'un ordre en conseil va être passé dans quelques jours, afin que la totalité du salaire des employés du chemin de fer du Nord soit sujette à la saisie et qu'ils soient congédiés si la chose se renouvelle.

LA ST. JEAN-BAPTISTE A SILLERY.

La Société St. Jean-Baptiste de St. Colombe de Sillery se prépare à célébrer la fête nationale du 24 juin avec beaucoup de solennité.

Il y aura messe solennelle à 8 heures et demie avec sermon. Après la messe, la procession se mettra en marche, arrêtant sur son parcours au monument du Père Ennemond Massé, ainsi qu'à l'endroit où était la maison de M. Puiseux dont on voit encore les ruines.

C'est dans cette maison que M. de Maisonneuve et Mademoiselle Mance passèrent l'hiver de 1642, et c'est de là qu'ils partirent dans le printemps de cette même année pour Montréal. Un discours sera prononcé à chacun de ces endroits.

C'est une belle occasion pour ceux qui voudraient aller contempler les reliques historiques qui abondent dans cette paroisse, et jeter un coup d'œil sur cette magnifique lanterne qui rappelle si bien l'héroïsme des martyrs du Canada (les jésuites).

Les marchands de bois de cette localité se sont rendus avec plaisir à la demande qui leur a été faite de donner congé à leurs employés ce jour-là.

MM. J. Sharples & Cie., R. R. Dobell, Cook et McInenly ont été les premiers à donner l'exemple de cette bienveillance et de ce désintéressement. (Communiqué.)

A TRAVERS LA VILLE.

L'EVENEMENT.—Malgré que notre population ne soit pas beaucoup disposée à se réjouir demain, à l'occasion de la fête St. Jean-Baptiste, nous tenons cependant à mettre en pratique la coutume consacrée par les années et à ne pas publier notre journal.

AUX URSLINES.—La mère Ste. Angèle et la mère St. Félix prononceront demain matin leurs derniers vœux et prendront le voile noir au couvent des Ursulines.

La première est Mlle Hanharan, de Québec, et nièce de feu M. l'abbé Doherty. La seconde est Mlle Marceline Talbot, fille de M. le notaire Talbot, de St. Michel.

Le Révd. M. Drolet prononcera le sermon de circonstance.

COMITÉ DE SURVEILLANCE.—Il y aura dimanche soir 26 juin, à huit heures, réunion des contribuables du quartier St. Roch, chez M. A. Beaudoin, rue du Roi, vis-à-vis l'église St. Roch.

ACTION GÉNÉREUSE.—Tous les jours, nous avons à enregistrer des actes de générosité et de désintéressement à l'égard des victimes du grand incendie. Voici un nouvel exemple de sympathie qui fait le plus grand honneur à leurs auteurs. M. le curé Plamondon nous informe que les pensionnaires du monastère des Ursulines ont généreusement renoncé aux couronnes de la fin de l'année et qu'elles lui en ont fait tenir la valeur.

POUR LES INCENDIÉS.—M. Léon Bogue dit Lyonnais a remis à M. le curé Plamondon la somme de \$320, recette de la soirée donnée à la Salle Jacques-Cartier au bénéfice des incendiés du faubourg St. Jean.

HYGIÈNE PUBLIQUE.—Il y a à l'heure qu'il est, parait-il, sur le quai de la Commission, une certaine quantité de grains provenant de la cargaison du steamer Ottawa, et qui exhale une odeur suffocante, par l'effet de la fermentation.

LES VACANCES.—L'heure des vacances va bientôt sonner pour les élèves de toutes les maisons d'éducation de cette ville. Cette période si désirée s'ouvrira lundi pour le couvent des Ursulines, l'Université Laval et le Séminaire.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.—La manufacture de tissus en laine pour vêtements de dames, qui va être construite en cette ville, sera érigée à la Pointe-aux-Lièvres, en arrière de l'Hôpital de la Marine. L'édifice sera à trois étages; il aura 233 pieds 6 pouces de longueur sur 56 pieds 6 pouces de largeur. La maison des machines aura 57 pieds 6 pouces sur 32 pieds, et celle de la tein-

turerie aura 90 pieds sur 56. La cheminée aura 100 pieds de hauteur.

On a commencé hier à démolir les hangars du chantier Valin et les travaux vont être poussés vigoureusement.

Cette manufacture est une innovation à Québec et nous espérons que le succès qui ne lui fera pas défaut sans doute, encouragera d'autres capitalistes à placer leurs fonds dans l'industrie manufacturière.

LES TROUBLES DE MONTRÉAL.—Un détachement de la police riveraine sous les ordres de son chef M. Trudel, est parti hier pour Montréal, en conséquence des troubles créés par les ouvriers du port. Chaque homme est armé de toutes pièces.

ARGENT PERDU.—Une personne a perdu mardi matin la somme de \$268 en se rendant de Québec au dépôt du Québec Central.

PÈLERINAGE.—Le vapeur Etoile est arrivé ici hier soir avec 600 pèlerins de Champlain qui sont allés ce matin à Ste. Anne de Beaupré.

ERREUR N'EST PAS COMPTE.—M. Caron, charretier, nous prie d'annoncer qu'il avait eu la précaution, en touchant son chèque d'assurance, de le déposer à la banque, et que le portefeuille perdu et retrouvé par un jeune Tardif, et non Hardy, ne contenait que quelques menues monnaies.

ENQUÊTE.—L'enquête instituée par le commissaire du feu M. Wohl, sur les causes de l'incendie du faubourg St. Jean, a été ajournée en conséquence de l'absence d'un témoin de qui l'on attend une déposition très importante.

LE CONCERT DE DEMAIN.—Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié le concert que donneront demain soir au Pavillon des patineurs, les musiciens de Québec, au profit des victimes de l'incendie d'une partie des quartiers St. Jean et Montcalm. Tous ceux que cette terrible conflagration n'a pas atteints se feront, nous l'espérons, un devoir d'y assister. La soirée a été bien organisée et sera charmante. Le prix d'admission est de 25 centimes dans toutes les parties de la salle.

Le concert est donné sous le patronage distingué de Mgr l'Archevêque, de Son Excellence le gouverneur-général, de Son Honneur le lieutenant-gouverneur et de madame Robitaille.

LA CANADIENNE.—La corvette La Canadienne a quitté le port hier après-midi, pour sa croisière annuelle dans le golfe. On sait que le rôle de ce vaisseau est de protéger les pêcheries canadiennes. L'équipage est sous le commandement du capitaine Bolduc, et la direction des manœuvres militaires est confiée au lieutenant R. P. Dubé.

COURSES AU TROT.—On verra par une annonce que nous publions dans une autre colonne, qu'il y aura demain, sur l'hippodrome St. Charles, de grandes courses au trot.

PÈLERINAGE.—On nous prie d'annoncer que la Congrégation des jeunes gens de la Haute-ville s'occupe de l'organisation de son pèlerinage annuel, à la Bonne Ste. Anne, qui aura lieu le 3 juillet prochain. Les exhortations de N. T. S. P. le Pape vont porter leurs fruits. On se rappelle en effet que l'auguste Pontife, dans l'encyclique promulguant l'indulgence du Jubilé, recommande, comme moyen de salut au milieu des maux présents, les pèlerinages de piété aux sanctuaires qui dans chaque pays sont plus particulièrement l'objet de la dévotion traditionnelle et publique des fidèles.

Tels sont bien dans notre pays les sanctuaires si vénérés de la Bonne Ste. Anne; aussi, d'après les apparences, les fidèles s'y porteront plus nombreux et plus pieux que jamais. Le pèlerinage que nous annonçons aujourd'hui est organisé avec le plus grand soin. D'ailleurs la Congrégation n'en est pas à son coup d'essai. Les nombreux pèlerins qu'elle a déjà dirigés à Ste. Anne de Beaupré, n'ont eu qu'à se féliciter de ses bons procédés et de sa bienveillance envers tous. C'est le vapeur de première classe Brothers Capt. A. Baker, qui offre tout le confort désirable, qui fera le voyage le 3 juillet. Le pèlerinage est sous la direction du Rév. Père Vignon et avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Québec. (Communiqué.)

VENTES PAR LE SHERIF.

—Adelstan Lemoine de Martigny contre Joseph Boutin Bourassa—Deux emplacements situés à St. Romuald Etchemin, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Romuald Etchemin, le 27 juin, à 10 heures a. m. —Etidore Villeneuve contre Cléophas Parent.—Un emplacement situé à Beaupré. Pour être vendu à la porte de l'église de Beaupré, le 23 juin, à 10 heures a. m.

AUX INCENDIÉS.

La maison BRUNET & LAURENT, (Enseigne de la Feuille d'Érable), offre aux victimes du feu DIX POUR CENT D'ESCOMPTE (10 0/0) sur tous achats faits à leur établissement.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhume, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre fléixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes. En vente chez tous les pharmaciens à 25 cents la bouteille.

MERES! MERES!! MERES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 29 janvier 1881.

Montant perçu aux Duanes, le 22 du courant, dans le port de Québec, \$3,208 07.

MARCHE MONÉTAIRE. New-York, 10 hs., 23 juin 1881. Premières cotes Echange Sterling 3 jours 4.87; soixante jours 4.85; Greenbacks, 4 1/4.

ACTIONS DE BANQUE, ETC.

Table with columns: Valeur des Actions, Domicile, Vendeurs par \$100, Acheteurs par \$100. Rows include Banque Montréal, Commerce, Ontario, Toronto, Fédérale, etc.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS. Québec, 23 juin 1881. Golette Stella Maris, Delisle & Dussault, Ste. — Try gain, A. Hamel, St. Jean Deschailions, briques. — St. Lin, E. Croteau, St. Jean Deschailions, briques. — St. Philippe, N. Marcotte, St. Jean Deschailions, écorce de pruche. 16 bateaux avec bois, briques, pierre, planches et madriers.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL 23 juin 1881. FLEUR.—Extra Supérieure, \$5.60 à \$5.70; Extra Superfine, \$5.45 à \$5.50; Fancy, \$4.90 à \$5.30; Extra du Printemps, \$5.25 à \$5.40; Superfine, \$4.90 à \$5.00; Forte de Boulangers, \$5.05 à \$5.25; Fine, \$4.35 à \$4.45; Middling, \$4.10 à \$4.15; Recettes, \$3.70 à \$3.80; Sacs d'Ontario, \$2.60 à \$2.65; Sacs de l'Ohio (délivré) \$3.10 à \$3.15. RECHÈTES.—Blé, 20,700 mts; Blé d'Inde, 106,451 mts; Orge, 600 mts; Fleur, 1,485 quarts; Avoine, 28 quarts; Beurre, 51 tinnettes; Fromage, 10,468 quintaux; Lard, 600 quarts; Pois, 1,730 minots; Avoine, 6,359 minots.

DÉCÈS. Le 22 du courant, à l'âge de 65 ans, Madame Marie Éléonore Bertrand, épouse de M. Joseph Claude Caron. Ses funérailles auront lieu samedi matin, à l'église St. Roch. Le convoi partira de la demeure de M. Caron, No. 81, rue des Fossés, à 8 heures précises, pour l'église St. Roch et de là au cimetière St. Charles. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

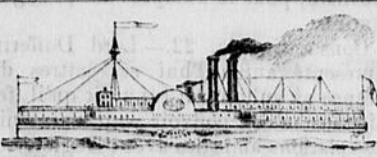
ANNONCES NOUVELLES.

DEMANDE. Demandé par une Compagnie d'Assurance sur la vie de New York, UN HOMME ACTIF comme Agent pour le district de Québec. S'adresser vendredi matin à JAMES C. RAMSAY, Hôtel Albion. Québec, 23 juin 1881—2fp.

COURSES AU TROT.

L'ouverture des courses de la saison aura lieu à l'HIPPODROME DE M. T. QUINN, Chemin de la Petite Rivière VENDREDI, le 24 courant, pour un enjeu de \$150. Les chevaux suivants sont inscrits à Sorel Dan, Peter Morris; White Bird, L. Blouin; Grey Ed., J. Daddridge. Seconde course, Course de \$75, Un, known, M. Thomas Quinn; St. Sauveur Boy, M. Cardinal; Nancy, Vincent prise de M. Bernier. Québec, 23 juin 1881—p.

ANNONCES NOUVELLES.



Pèlerinage à la Bonne Ste. Anne par le magnifique vapeur "Brothers", Capitaine Baker.

DIMANCHE, le 26 JUIN, ce vapeur laissera le Quai du Marché Champlain, à SIX heures précises, et touchera à Lévis et St. Joseph aller et retour. Pour le retour, il laissera Ste. Anne à 4 heures. Prix du passage, aller et retour, 50 centimes, quai compris. CAPT. A. BAKER. Québec, 23 juin 1881—p.

Chemins de fer Intercolonial.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Surintendant en C et du Chemin de fer Intercolonial seront reçues jusqu'au

6 Juillet prochain,

des personnes désireuses d'entreprendre le service, maintenant fait par le bateau à vapeur à Rimouski, de faire le transport dans un vapeur convenable, une fois par semaine, des mailles et des passagers avec leurs bagages, du quai de Rimouski à bord du vapeur de la Malle Anglaise; et de faire le transport, une fois par semaine, du bord du vapeur de la Malle Anglaise au quai de Rimouski, les mailles et des passagers avec leurs bagages, qui désireront se rendre à terre. Les soumissions peuvent être faites de trois manières: 1. Le contracteur devra fournir le vapeur, l'équiper et le faire marcher et faire le service pendant un mois. Le montant devra être mentionné dans la soumission. 2. Le contracteur devra fournir le vapeur, l'équiper et le faire marcher, et faire le service. Le paiement étant fait à chaque voyage. Le trajet du quai au vapeur de la malle et retour au quai étant un voyage. Le soumissionnaire mentionnera le montant par voyage. 3. Le contracteur devra fournir le vapeur, en bon ordre, le chemin de fer l'équiper et le fera marcher à ses frais. Le soumissionnaire mentionnera le prix par mois. Dans chaque cas, le soumissionnaire devra donner ample information avec référence sur le vapeur offert pour le service. Des garanties satisfaisantes seront requises des personnes dont la soumission sera acceptée. On peut obtenir de plus amples informations sur application au soussigné. D. POTTINGER, Surintendant en Chef. Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-B., 21 juin 1881. 23 juin 1881—jd

DEMANDE.

Un monsieur demande un associé possédant un capital d'environ \$1,000 pour l'exploitation d'une patente pour "fermeture mécanique pour magasin ou maison privée" à l'épreuve de l'incendie et des voleurs. Adresse au CENTRAL HOUSE, Coin des rues Garneau et Couillard. Québec, 22 juin 1881—8jp.

Maison à vendre.

Une maison en brique à deux étages bien finie, coin des rues Notre-Dame-des-Anges et St. Anselme, St. Roch. Bon poste de commerce et étant aussi bien propre pour une famille privée. Elle sera vendue par la Corporation MARDI, le CINQ de JUILLET prochain. Québec, 22 juin 1881—15jp.

REMIS.

A cause de la grande calamité du 8 juin dernier, et à la demande d'un grand nombre des citoyens de Québec, les gérants des

"Excursions Raymond"

ont décidé de remettre leur voyage de plaisir au LAC MEMPHREMAGOG, BOSTON ET NEW-YORK

DU 28 DE JUIN

MARDI,

13 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Afin de faire les arrangements nécessaires pour les chars et les hôtels, les personnes désirant faire partie de cette excursion, sont requises de donner leurs noms et adresses à

JOS. R. MICHAUD, 104, Côte Lamontagne Québec, 22 juin 1881.

A vendre à la

Librairie A. T. Garami Nos. 17 et 19, RUE ST. JEAN Porte voisine de la Banque d'Épargne.

Table with columns: Item, Price. Rows include Montépin—Une passion, Ponson du Terrail—Corde de pendu, etc.

ENCAN PUBLIC.

Tous les biens, meubles et effets de la succession de feu ALBERT RICHARD et son épouse défunte, consistant en un emplacement avec maison et dépendances situées dans le village de Cap-Santé, près de l'église, ensemble avec une terre à bois de 2 arpents sur 30 de profondeur située à une mille environ de la dite église, ainsi que tous les meubles, linges et autres effets provenant de la dite succession. Pour être vendus le tout sans réserve, LUNDI, le QUATRIÈME JOUR de JUILLET prochain, sur les lieux, à DIX heures de l'avant-midi. Par ordre des héritiers, ETIENNE LARIVEE. 18 juin 1881—3fp.

Société Bienveillante des Journaliers de Navires de Québec.

Section No. 5.

Une Assemblée générale des membres de cette Section aura lieu JEUDI SOIR, le 23 du courant, à la Halle Montcalm, à HUIT heures précises. Par ordre, ANT. RAYMOND, Secrétaire. Québec, 21 juin 1881.

Voitures à vendre.

On offre en vente à très bonnes conditions, les voitures ci-dessous mentionnées: Un magnifique Baggy. Un Wagon—bonne voiture de famille. Une petite Charrette et un Express. S'adresser à NARCISSE DESROCHES, Meublier, 217, rue St. Jean. Québec, 21 juin 1881—2s.

AVIS.

Nous recevons toutes les semaines quantité de Poissons, tels que Bars, pesant de 1 lb. à 13 lbs., Camu (Sturgeon), etc., en très bon ordre. Nous invitons ceux qui veulent en avoir de vouloir bien donner leurs commandes dans le cours de la semaine chez les soussignés. Le poisson sera livré jeudi soir ou vendredi matin. A. TOUSSAINT, TOUSSAINT & FRÈRE. Québec, 21 juin 1881.

Avis aux victimes

DERNIER INCENDIE

FAUBOURG ST. JEAN.

S. READ

44, Mountain Hill DONNERA

10 pour cent d'escompte

A tous ceux qui ont subi des pertes dans le dernier incendie au faubourg St. Jean. Québec, 21 juin 1881.

A vendre ou à louer.

AUX CHARRONS ET AUTRES. Cette belle maison en briques située sur la rue Berthelot, contenant logement privé, avec boutique de charbon, de forge et de peintre. S'adresser à La Société Permanente de Construction des Artisans, 105, rue St. Pierre. A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 18 juin 1881—1s.

DEMANDE.

On demande QUARANTE MAÇONS à la Scierie de Bettevans de Berthier. Gages: de une piastre et demi à deux piastres par jour. S'adresser à THIOMAS VON DE VLIET, Entrepreneur. 17 juin 1881—1s.

AUX INCENDIÉS.

Les Artistes et Amateurs de Québec. GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL LE

Jour de la St. Jean-Baptiste

24 JUIN 1881 AU

Pavillon des Patineurs

ADMISSION GENERALE, 25 cent. Le programme paraîtra ces jours-ci. Québec, 17 juin 1881.

Dr. J. E. BOLDUC

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté sa demeure au

No. 92, RUE ST. GEORGE. Québec, 13 juin 1881.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 22.—Le Crédit foncier canadien a ouvert une souscription pour les victimes de l'incendie de Québec.

Dans un discours qu'il a prononcé à Epinal, département des Vosges, M. Jules Ferry, président du Conseil des ministres, a dit qu'aux prochaines élections on devrait s'efforcer surtout de chasser un nombre suffisant de monarchistes, afin d'empêcher ceux-ci de former avec les radicaux une coalition assez forte pour entraîner la chute du cabinet républicain.

Le gouvernement français a adressé une lettre circulaire à ses représentants auprès des puissances étrangères, dans laquelle il définit ses vues. Dans ce document il est fait mention de questions qui se rattachent au gouvernement du Monténégro et de la Tunisie.

La France désire régler tous les différends à l'amiable et n'aura recours à la force des armes que lorsque tous les autres moyens auront échoué.

Marseille, 22.—Dans certains quartiers de la ville, les Italiens ont fait usage de revolvers pendant les rixes. Bon nombre d'entr'eux quittent la ville.

Soixante-quatre délégués des chambres syndicales ont résolu d'adresser aux socialistes du monde entier, une circulaire déclarant que les chefs de l'émeute qui vient d'avoir lieu à Marseille, n'appartiennent à aucune association ouvrière, et demandant une enquête sur ces troubles.

Rome, 22.—La plus grande excitation règne en cette ville au sujet des troubles qui ont eu lieu à Marseille.

Lorsque le ministre des affaires étrangères a déclaré à la Chambre des députés que les autorités municipales à Marseille et le consul italien avaient fait tout en leur pouvoir pour empêcher que l'écusson d'Italie ne fût traîné dans la boue, ses paroles ont été accueillies par des rires ironiques.

Le ministre des affaires étrangères a ajouté qu'il avait donné instruction à l'ambassadeur d'Italie de prendre des mesures énergiques pour protéger les sujets italiens et qu'il ne doutait pas que le gouvernement français, de son côté, ne prit des moyens pour prévenir des actes de nature à nuire aux relations amicales qui existent actuellement entre les deux pays.

Plus récent.—La plus grande excitation règne encore en cette ville et les troupes sont sous les armes. On croit que plusieurs blessés ont été transportés à leurs résidences et qu'on ne connaît jamais le nombre de ceux qui ont été victimes des dernières émeutes.

Il y a eu en cette ville aujourd'hui, des démonstrations hostiles à la France. Le premier ministre a donné ordre aux préfets d'y mettre fin. La paix règne partout.

Il y a eu des démonstrations analogues à Naples, Turin et Gènes. Les troupes ont rétabli l'ordre.

Le consul français à Naples a remercié les autorités d'avoir agi d'une manière aussi énergique.

Londres, 22.—La décision du tribunal condamnant M. Bradlaugh à payer une somme de £500 par chaque jour qu'il a séjourné illégalement en parlement, a été maintenue.

Mlle Sarah Bernhardt reparaitra sur la scène, à Londres, le 28. Après avoir passé quinze jours au Théâtre de la gaieté, Mlle Bernhardt ira en Ecosse et en Irlande et visitera toute l'Europe à l'exception de la Prusse qu'elle a en horreur.

On télégraphie de Paris au Times : Le président Grévy a décliné une invitation de visiter Marseille et Montpellier pour le moment, par le motif que ce voyage aurait l'air d'une tournée électorale.

La chambre des lords s'est occupée hier soir de la question de Tunis. Lord Granville a déclaré que la France ayant respecté les traités, le gouvernement avait considéré qu'il n'y avait pas lieu à intervention. Lord Salisbury, chef de l'opposition, a dit de son côté qu'il n'y avait aucunement lieu de chercher quelle à un allié aussi fidèle que la France.

Le Times publie la dépêche suivante : Le premier ministre tunisien Mustapha a déclaré aux journalistes qui ont eu des entrevues avec lui que le but de son voyage est d'assurer la France de l'intention sincère du bey d'exécuter le traité franco-tunisien.

On mande de Constantinople au même journal, que les relations de la Porte avec l'ambassade française sont encore très tendues par suite de l'affaire de Tunis. M. Tissot, ambassadeur de France, n'a pu obtenir une audience avec le sultan pour lui remettre un message de félicitation du président Grévy avant son départ en congé.

On rapporte que M. Parnell fera un nouveau tour d'Amérique, en juillet prochain, pour le compte de la ligue agraire.

Constantinople, 22.—Lord Dufferin a présenté aujourd'hui ses lettres de créance au sultan qui lui a dit qu'il ferait tout en son pouvoir pour maintenir des relations amicales avec l'Angleterre.

Kief, 22.—La fille d'un pope a été arrêtée sous accusation d'avoir participé à plusieurs tentatives d'assassinat contre le czar.

Tunis, 22.—L'explosion qui a eu lieu samedi dans la rade ne s'est pas produite à bord du Monarch comme on l'a d'abord annoncé, mais sur la péniche à vapeur de ce navire. Plusieurs torpilles ont éclaté ; il y a eu un lieutenant tué et huit hommes blessés, dont trois grièvement. Un de ces derniers est mort depuis. Le lieutenant a été enterré à la Goulette. Le bey a envoyé un détachement de troupes qui a tiré une salvo sur la tombe. Un rapport officiel dit que le désastre a été causé par l'explosion de deux livres et quart de coton-poudre.

FAITS DIVERS.

ÉCHAPPÉ BELLE.—Au moment où le train mixte du Québec Central quittait la station de la jonction Scott, lundi, un serre-freins qui était occupé à fixer la corde de la cloche, a perdu l'équilibre et est tombé entre les chars. Le conducteur, qui avait été témoin de l'accident, a fait arrêter le train et l'on s'est empressé de relever le serre-freins. Chose vraiment miraculeuse, il n'avait qu'une légère blessure à la main.

MARITIME.—La chaîne du gouvernail du steamer Toronto s'étant rompue dimanche, ce steamer a failli faire naufrage au Cap à la Roche. Heureusement le pilote put faire renverser la machine à temps. L'accident a été immédiatement réparé.

PÉNIBLE ACCIDENT.—On lit dans l'Echo des Canadiens :

La semaine dernière, une petite fille de 12 ans, enfant de M. Rodier, a été victime d'un bien triste accident dans la Manufacture de Nashua. Elle était occupée à dresser ses cheveux près d'une machine en mouvement, lorsque s'étant approchée trop près, la partie inférieure de ses cheveux a été prise dans les rouleaux de cette machine, et avant qu'on ait pu l'arrêter toute la chevelure a été horriblement arrachée de la tête de cette enfant, et l'articulation de l'épaule a été disloquée. Malgré cette mutilation affreuse l'enfant paraît ne pas souffrir, et a bonne conscience de tout. Quand on lui demande si elle a beaucoup souffert au moment de l'accident, elle répond que le tout s'est passé comme un rêve.

Aux amateurs du vrai et du bon

CHEZ Arthur Toussaint

EPICIER RUE ST. JEAN, Haute-Ville

ET TOUSSAINT & FRERE

Basse-Ville.

Grande importation directe

Madeire authentique, Malvoisie

ET VINO DEL PRIORATO

Délicieux Vin Claret d'Espagne le PRIORATO.

Ce Vin en grande faveur introduit sur le marché de Québec par la SOCIÉTÉ DES ENTRE-POTS DE MOULINS DE BORDEAUX et que je garantis pur jus de la vigne, se recommande tout spécialement par son bouquet aromatique et par ses qualités éminemment toniques, nutritives, apéritives et fortifiantes.

Je garantis avec témoignage à l'appui que toute personne faible ou atteinte de dyspepsie qui en fera usage à ses repas reconstituera le fonctionnement normal de son estomac et recouvrera en conséquence la force et la santé.

Vendu en bouteilles ou au gallon.

EGALEMENT Claret de Bordeaux et Bourgogne

en barrique et en caisses pour familles, et SAUTERNES DE TOUTES MARQUES

meilleur marché que partout ailleurs suivant qualité.

GARÇON expérimenté attaché à mon établissement pour la mise en bouteilles chez les particuliers sans charge extra.

Je me recommande auprès du public connaisseur pour mes marques de grands vins, savoir : Macon, Côte Rotie, St. Christophe, Grand crû de Maucailon, Grand crû de Rose Labiche, Sivaillon, Chasse Spleen, Château Margaux, Château Lafite, Château Yquem, etc., etc.

CHAMPAGNES Bouzy, Driest, Dimanches et autres.

Célèbres COGNACS-BRANDY Fine et Grande Champagne, C. Duthilloz Delloy & Co., Martell, Optima, etc., etc.

Pour piquet-nique—Caisse de 12 bouteilles assorties contenant Claret, Sauternes, Brandy et Champagne.

Le tout en dépôt à la Haute et Basse-Ville.

A. TOUSSAINT, TOUSSAINT & FRERE.

Québec, 20 juin 1881.

VENTE DE BOIS. Moulin T. PARADIS, Levis.

Le soussigné informe le public qu'il a constamment en mains une grande quantité de Frêne, Epinette Blanche et Cèdre de toute longueur depuis 12 à 40 pieds pour charpente, aussi Planches et Madriers de Pruche de 3 pouces. Le bois de charpente sera scié suivant spécification. Les ordres seront remplis sous le plus court délai.

T. PARADIS, Marchand de Bois.

15 juin 1881—1m

A vendre ou à louer.

Un Cottage situé à la jonction des chemins Ste. Foye et St. Louis, à 7 milles de Québec, près de l'église du Cap-Rouge, contenant onze appartements, cour et remise, pontage pour vaches. Deux omnibus passent devant la porte chaque jour pour la ville.

A être loué pour les mois d'été ou à l'année. Loyer modéré.

S'adresser à M. B. QUIRK, No. 41, rue d'Aiguillon.

Ou à E. G. CANNON, Québec, 14 juin 1881.

J. Ferdinand Peachy ARCHITECTE

RÉSIDENCE ET BUREAU AU

No. 216 1/2, RUE ST. JEAN

Au-dessus du magasin d'épicerie de M. W. Marcoux.

Québec, 13 juin 1881.

H. BOLDUC NOTAIRE

No. 97, rue St. Joachim

(En arrière du cimetière anglais.)

Québec, 11 juin 1881.

Commis demandés.

On demande DEUX COMMIS-VENDEURS pour une maison de Marchandises Sèches en gros. On exigera de bonnes recommandations.

Adressez : A. D., Bureau de l'Événement, Québec, 13 juin 1881—no

Pension Privée.

Deux ou trois pensionnaires trouveront une excellente pension ainsi que bonnes chambres et tout le confort désirable, à des prix très modérés.

S'adresser à MONSIEUR BOUTIN, No. 80, rue du Pont, St. Roch

Québec, 31 mai 1881—1mp

Poêles à Pétrole perfectionnés

Avec réservoir d'eau de sûreté entre la lumière et le réservoir d'huile.

Cuisine faite pour une famille à raison de deux centimes du repas.

Il ne fait pas de saleté et il ne produit pas de chaleur. Il n'y a rien de mieux pour les mois d'été.

10 grandeurs différentes, de \$1.50 en montant.

Venez à PEVERLEY & CIE, No. 56, rue la Fabrique, Québec, 15 juin 1881

A VENDRE

Bois de construction de toute espèce, Pin ou Epinette. Solives, Lambourdes, etc., etc.

Livraison sans charge extra dans toutes les parties de la cité.

J. & W. D. BROWN, Marchands de Bois, Coin des rues de la Reine et St. Roch, Palais.

Québec, 13 juin 1881—2sp

Baie des Ha! Ha!

HOTEL McLEAN

M. McLEAN a l'honneur d'informer les touristes que son Hôtel est prêt à les recevoir, et qu'ils y trouveront tout le confort désirable. Les eaux du Saguenay sont particulièrement salubres aux personnes auxquelles les bains sont recommandés, et elles pourront les prendre dans des places très-avantageuses. M. McLean fera son possible pour que les amateurs de pêche, de navigation, etc., puissent se livrer à leurs amusements favoris.

P. McLEAN, 13 juin 1881—1mp

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valer, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité.

A. J. AUGER, No. 105, rue St. Pierre, Québec, 10 juin 1881.

A vendre à la

Nouvelle Librairie de St. Roch.

A. F. E. DARVEAU

151, rue St. Joseph, St. Roch

(VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE.)

Le secrétaire universel.....\$0 30

Le guide des amants.....0 30

Le manuel de santé, Raspail.....0 50

Le vétérinaire pratique.....0 50

La clé des songes.....0 20

La double clé des songes.....0 40

Collectio de tours de cartes.....0 20

L'art de tirer les cartes.....0 20

Nouveau langage des fleurs.....0 20

Oracle de dames et demoiselles.....0 20

Académie des jeux.....0 20

La cuisinière bourgeoise.....0 75

La bonne et parfaite cuisinière.....0 50

La cuisinière canadienne.....0 50

Nouveau langage des fleurs.....0 20

Le trésor de bons mots.....0 30

Trésor d'anecdotes comiques.....0 30

Recueil de calembourgs.....0 30

Recueil de charades.....0 30

Un million de plaisanteries.....0 50

Aussi Les œuvres complètes des auteurs suivants à dix centimes le volume : DeMaistre, Meilère, Boileau, Racine, Cicéron, Tacite, Shakespeare, Homère, Bossuet, Virgile, Ovide, etc.

Québec, 13 juin 1881.

AUX MARCHANDS ! BISCUITS ET SUCRERIES EN GROS SEULEMENT.

J'ai l'honneur d'informer les marchands en général et ceux de la campagne en particulier, que je tiens toujours un assortiment des plus variés de

BISCUITS DE LA CELEBRE MAISON VIAU & FRERES.

CONFISERIES AMERICAINES.

Produits des meilleurs manufacturiers canadiens.

ETC., ETC., ETC.

Seule maison à Québec qui importe directement et qui tient constamment une grande quantité de

COCO JAPONAIS.

SUCRE DU PAYS ACHETE ET VENDU.

A. B. DUPUIS, 57, rue St. Paul, Basse-Ville, Québec.

18 mai 1881—1m

Au Bon Marche CHAPEAUX

DE Paille et de Feutre légers

A BON MARCHÉ ET EN GRANDE VARIÉTÉ

CHEZ J. C. PATERSON

27, rue Bunde.

Québec, 15 juin 1881.

A raison du grand incendie

L. E. BERTHELOT

VENDRA SES

Chapeaux de Paille, Feutres mous et durs et Chapeaux de Soie à

10 % de réduction

JUSQU'AU 1ER JUILLET.

N'oubliez pas la place.

L. E. BERTHELOT, No. 194, rue et faubourg St. Jean

Québec, 11 juin 1881.

Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LE VAPEUR "ST. LAWRENCE"

CAPT. ALEX. BARRAS,

A commencer du 31 du courant, laissera le Quai St. André chaque MARDI et VENDREDI à HUIT heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha. Ha. et arrêtera à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie Rivière du Loup, Tadoussac, L'Anse St. Jean, aller et retour.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A GABOURY, Secrétaire.

Québec, 3 juin 1881.

Le vapeur "Chicoutimi"

CAPT. ED. SAVARD,

Partira à l'avenir de Québec le SAMEDI MATIN, arrêtant à la Baie St. Paul, aux Eboulements, Malbaie, Tadoussac, Anse St. Jean et Baie des Ha. Ha. et partira de Chicoutimi le MARDI SOIR, jusqu'à nouvel ordre.

Pour les prix de passage et de fret, s'adresser à bord, ou chez AUDET & ROBITALLE, Marchands de Marine, coin des rues St. Pierre et Sous-le-Fort.

CAPT. ED. SAVARD, Québec, 31 mai 1881.

Billard et Pidgeon-Hole A VENDRE.

On offre en vente A TRES BONNES CONDITIONS, une excellente table de Billard et un Pidgeon-Hole de première classe.

S'adresser à CE BUREAU, Québec, 30 mai 1881—1m

SEL DE LIVERPOOL

5,500 Sacs en rade

PAR LE "LATONA"

A VENDRE PAR J. B. Renaud & Cie.

72 a 82, Rue St. Paul, Québec, 21 mai 1881.



LE VAPEUR "ST. LAWRENCE"

CAPT. ALEX. BARRAS,

A commencer du 31 du courant, laissera le

Quai St. André chaque MARDI et VENDREDI

à HUIT heures A. M., pour Chicoutimi et la

Baie des Ha. Ha. et arrêtera à la Baie St. Paul,

Les Eboulements, Malbaie Rivière du Loup,

Tadoussac, L'Anse St. Jean, aller et retour.

Pour plus amples informations, s'adresser au

Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A GABOURY, Secrétaire.

Québec, 3 juin 1881.

LE VAPEUR "Chicoutimi"

CAPT. ED. SAVARD,

Partira à l'avenir de Québec le SAMEDI

MATIN, arrêtant à la Baie St. Paul, aux Ebou-

lements, Malbaie, Tadoussac, Anse St. Jean et

Baie des Ha. Ha. et partira de Chicoutimi le

MARDI SOIR, jusqu'à nouvel ordre.

Pour les prix de passage et de fret, s'adresser

à bord, ou chez AUDET & ROBITALLE, Mar-

chands de Marine, coin des rues St. Pierre et

Sous-le-Fort.

CAPT. ED. SAVARD,

Québec, 31 mai 1881.

Billard et Pidgeon-Hole

A VENDRE.

On offre en vente A TRES BONNES CONDI-

TIONS, une excellente table de Billard et un

Pidgeon-Hole de première classe.

S'adresser à CE BUREAU,

Québec, 30 mai 1881—1m

SEL DE LIVERPOOL

5,500 Sacs en rade

PAR LE

"LATONA"

A VENDRE PAR

J. B. Renaud & Cie.

72 a 82, Rue St. Paul,

Québec, 21 mai 1881.